

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 5)

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 28 FÉVRIER

La Glorieuse

Comme le 24 février 1848 est — soi-disant — l'un des plus glorieux anniversaires de notre histoire, qui ne manque pas de glorieuses (ne seraient-ce que le 10 août 1792 et le 18 mars 1871), les grognards de 1848 et leurs fils et petits-fils décidèrent qu'on mangerait un cul de veau rôti, à Saint-Mandé, dans la gargote du « Salon des Familles » illustré, consacré par les coups de fourchette révolutionnaires qui s'y donnent depuis le 24 septembre 1870. Au risque d'attraper de formidables indigestions, car ils sont tous ou constipés ou diarrhéiques, MM. Charles Floquet, le Croyen de la bande des « vieux casques », Tony Révillon, leur Tyrtée, convoquaient le clan radical à une gueuletonnade intime dans laquelle on se proposait de débagouler énormément de politique cacochyme et de triquer à la survie des principes de 1789 et de 1848; — pour ceux de 1871, ces bons « vétérans » se réservent provisoirement.

Le papa Barodet — oh! un homme bien inoffensif, abstraction faite de sa toquade pour 93, et un estomac valide, celui-là — le papa Barodet se laissa embabouiner. Cluseret bouda. Le menu lui semblant dénué de caractère et d'exotisme. Mais les jeunes, les ardents, les ambitieux, les « ceusses qui ne crachent pas sur le mastic », MM. Gerville-Réache, Doumer, Goujat, de Verninac, y allèrent de leurs cent sous. M. Goblet vint également serrer les phalanges de M. Floquet venu là comme un spectre d'un autre âge, encore plus caduc que ne l'eussent été Barras ou Larévillière-Lépeaux. On ne se douterait jamais à quel degré de momification sont arrivés les mame-lucks de 1848. Le dernier médaillé de Sainte-Hélène semblerait auprès d'eux le plus jeune des éphèbes incrustés par Phidias dans les frises du Parthénon.

Et, le morceau de veau écoulé, ils se sont dit des choses solennelles: ils ont rappelé leurs souvenirs, semé un pleur sur leurs grands hommes, encensé leurs fétiches dérépits et collé des conseils aux jeunes. Ah! ces conseils! on en ferait un vaudeville avec couplets pour les Fol-Dram. ou un supplément de l'Almanach du « Tintamarre ».

Le thème de l'admonition visait les « ralliés », car ces vieux jaloux, les Arnolphes de la République, n'admettent pas que, devant la force majeure des idées et des faits, devant l'évidence, les gens de sens qui, par principe ou par tradition, conservaient le culte de la monarchie, acceptent par résignation le gouvernement républicain que, gens de bonne foi et de loyauté qu'ils sont, ils soutiendront résolument contre les démocrates évincés d'un ministère ou d'une fonction quelconques et pour lesquels le républicanisme n'est qu'une enseigne commerciale, mieux que cela, le dernier atout.

Tony Révillon, l'élégiaque brave homme, est remonté jusqu'aux Girondins en consacrant une larme à Cloutz Anarcharsis. Et, pour brocher sur le tout, M. Goblet est venu signaler le danger. « Le péril! Où est-il? Pauvres enfants! Dans tout: dans l'esprit nouveau, dans

le désarmement fictif des monarchistes, dans la politique du Pape! »

« *Una salus victis*. Ce salut, c'est l'alliance, la fusion de la démocratie avec le socialisme. Il ne reste plus que cela. »

« De l'armée de la démocratie qu'il faut organiser, on ne doit exclure personne, aucun groupe, aucune école, quel que puisse être son drapeau particulier, pourvu que, comme nous, tous ceux qui s'enrôlent dans ces groupements divers, ne demandent qu'à des moyens légaux le triomphe de leurs idées. »

Surtout pas d'alliance. Porte close à toutes les conversions, à toutes les bonnes volontés. Pas de compromission. *Extrema gauche fara da se*. Voilà où, dans sa péroraison, en est arrivé M. Goblet: Auverpin et Italien mêlés!

Jeunes gens — a-t-il poussé dans un dernier sanglot — ne soyez pas naïfs comme vos aïeux directs!

C'était émouvant; mais ça manquait encore de coup de fouet final, de point d'orgue. Et le petit Goblet est tombé à bras et à coupet raccourcis sur les anciens amis de Gambetta (saprissi, ce n'est point nous qui les défendrons! Tape dessus petit René!). Spuller, en marmelade. Ranc, avalé en deux bouchées. Allain-Targé, fouetté jusqu'au sang. Rouvier, Challemel-Lacour, il n'en reste plus miette. Tous des Mandrins, des Judas, une énorme fripouille si cafarde, si tarée, tellement immonde qu'on préférerait avoir affaire AUX JÉSUITES!!!

L'aveu est précieux et doit être retenu, parce que, de parti pris, ces Isaïes obtus confondent mensongèrement les hommes d'à présent avec les débris infectieux du Gambettisme. Les vieux ne pardonnent jamais leur jeunesse passée dans la génération qui les suit, pas plus que l'impuissance ne pardonne à la virilité. Laissez-les, ces derniers bougonneurs, tousser leur suprême rognonnement et avaler les reliquats de leurs antiques chichots.

Ils bien, puisqu'ils le veulent, qu'ils l'appellent, guerre à mort aux vieux, aux spectres, aux larves. Sentez-vous les coudes, ô jeunes de la Chambre, chassez, piétinez, écrasez les podagres du parlementarisme qui persistent à microbier l'air du Palais-Bourbon. Les vieux birbes, les « grands chapeaux », les 1848, il n'en faut plus: ils retardent de 47 ans, quarante-sept siècles étant donné l'en avant actuel des intelligences. Qu'on se dépêche d'inscrire sur le dossier de leurs fautes: « Bon pour le Père-Lachaise ».

Chambre des Députés

Séance du mercredi 27 février

Le budget

M. Vaillant, sur le chapitre 20 (Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs), développe un amendement tendant à augmenter de 400,000 fr. le crédit de ce chapitre qui sera ainsi porté à 600,000 fr.

M. Boudenoot, rapporteur, ne conteste pas les services que peuvent rendre les délégués mineurs, mais ce n'est pas à l'Etat qu'il incombe de payer les indemnités dues aux délégués mineurs, c'est à l'exploitant.

M. Jaurès dit qu'il s'agit de savoir si, dans l'intérêt de la sécurité des ouvriers qui travail-

lent dans les mines, on va donner à la loi sur les délégués mineurs toute l'étendue qu'elle doit avoir. Les Compagnies minières font tout ce qui dépend d'elles pour décourager les délégués mineurs.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, répond qu'on ne peut à propos du budget refaire la loi de 1890.

A la majorité de 343 voix contre 141, l'amendement de M. Vaillant n'est pas adopté.

M. Basly demande si les délégués mineurs participent à la caisse de secours et de retraite des ouvriers et employés; à son avis la question ne peut faire doute, mais il importe que le ministre fasse une réponse catégorique.

M. le ministre des travaux publics affirme que l'interprétation des lois n'appartient pas au gouvernement.

Le gouvernement peut insister auprès des Compagnies pour qu'elles acceptent l'interprétation de M. Basly, mais si elles résistent, il n'y a que les tribunaux qui peuvent régler l'affaire.

M. Basly dépose un amendement tendant à décider que les délégués mineurs profiteront de la caisse de secours et de retraites.

A la majorité de 293 voix contre 166, l'amendement de M. Basly n'est pas adopté.

Sur le chapitre 26 (entretien des routes et des ponts), M. Montaut, en faveur des cantonniers, demande qu'on élève de 434,000 fr. le crédit primitivement inscrit de 23 millions 350,000 fr.

M. Boudenoot, rapporteur, sans contester le bien fondé de l'amendement présenté par M. Montaut, combat cette grosse augmentation de crédit. Si la Chambre votait ce crédit supplémentaire pour la retraite, les cantonniers seraient dans une situation privilégiée vis-à-vis de leurs collègues ou autres administrations, car le montant de leur retraite serait presque égal à celui de leur traitement d'activité.

L'amendement est adopté par 310 voix contre 192.

Après ce scrutin, la Chambre ne s'arrête qu'au chapitre 58, relatif aux rectifications des routes nationales et départementales.

Il faut noter que la Chambre a soigneusement réservé les chapitres 50, 51 et 55 se rapportant aux garanties d'intérêts de chemins de fer.

La Chambre décide qu'elle siégera aujourd'hui à neuf heures.

Couloirs de la Chambre

Tabac et allumettes

MM. Lavy et Prudent-Dervillers, par un amendement au budget du ministère des finances, proposent d'augmenter de 250,000 fr. le crédit affecté aux gages et salaires de l'administration des manufactures de l'Etat, dont 200,000 fr. pour les manufactures de tabacs et 50,000 fr. pour les manufactures d'allumettes.

Les obligataires

La cinquième Commission d'initiative appuie la prise en considération de la proposition de M. Calvinbac tendant à conférer aux obligataires le droit de prendre une certaine part à l'administration des sociétés.

Les plantations de tabac

L'amendement suivant a été déposé au bud-

get du ministère des finances (chap. 103: achats et transports):

« Outre la retenue du centime prescrite par l'article premier de la loi du 21 avril 1832, il sera fait, à partir de l'année 1896, une seconde retenue de 1 à 2 centimes par franc, sur le prix des tabacs livrés, à l'effet de créer dans chaque département, entre les planteurs de tabac, une caisse d'assurances mutuelles destinée à les indemniser des avaries que leur récolte aura subies sur le terrain par suite d'accidents de force majeure, tels que grêle, gelée, inondation, ouragan. »

Les Sociétés de secours mutuels

On se rappelle que le projet de loi sur les Sociétés de secours mutuels voté par le Sénat avait été soumis à la fin de la précédente législature à une commission qui en avait proposé l'adoption pure et simple, pour arriver promptement à une solution depuis longtemps désirée.

Ce projet n'ayant pu être voté, a été renvoyé à la commission d'assurance et de prévoyance sociales qui a été nommée par la Chambre pour examiner toutes les questions se rattachant à l'épargne, à l'assurance et à la prévoyance.

La Commission propose d'apporter aux dispositions votées par le Sénat des modifications qui, sans altérer l'économie générale du projet, réalisent des améliorations sérieuses.

La taxe d'abonnement

M. de Ramel prendra la parole dans la discussion sur la taxe d'abonnement relative aux biens des congrégations.

« Nous nous battons pied à pied, dit-il, nous commencerons par demander que la taxe d'abonnement soit disjointe du budget. Si nous sommes battus sur ce point, nous recourrons alors à la bataille à coups d'amendements. »

« La taxe d'accroissement était déjà un non sens. On peut comprendre que l'Etat cherche à atteindre les congrégations autorisées en tant que personnalités civiles; comment peut-il chercher à atteindre en particulier des hommes qui font partie d'une personnalité civile? »

« Comment surtout l'Etat, qui ne reconnaît pas les congrégations non autorisées, veut-il frapper ce qui n'existe pas pour lui? La loi qui ne sait pas ce que c'est que ces congrégations quand il s'agit de les protéger, sait donc les trouver quand il s'agit de les frapper. »

« C'est une monstruosité fiscale. Et la taxe d'abonnement dépasse encore en incohérence la loi d'accroissement. »

« Il n'y a pas d'ailleurs que dans le parlement que des protestations s'élèvent contre la loi de spoliation imaginée par M. Poincaré et acceptée par M. Ribot. »

« Un certain nombre de journaux ont déjà commencé une campagne active contre elle et ils seront poursuivis. »

M. Clauzel de Coussergues soutient un amendement ainsi conçu:

« 1^o Le droit de 0,30 pour 100 fr. est applicable à toutes les congrégations ou associations religieuses et laïques. »

« 2^o Ce droit doit être prélevé non sur la valeur brute des biens, mais sur leur valeur vénale. »

« 3^o Toutes les sociétés de bienfaisance ou d'assistance en seront exemptées. »

Un autre député demande avant la discussion de l'article, que la proposition du gouverne-

ment soit disjointe du budget au même titre que l'impôt sur les successions ou la réforme des boissons.

Il est certain que le gouvernement s'y opposera énergiquement étant lié par les engagements anti-cléricaux et anti-catholiques qu'il a pris inconsidérément vis-à-vis des farouches et insatiables radicaux.

LES SAISIES-ARRÊTS

La loi relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers ou employés, votée à titre définitif par les Chambres avant la séparation de décembre, vient d'être promulguée.

Voici les principaux articles de cette loi :

« Art. 1^{er}. — Les salaires des ouvriers et gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence du dixième, quel que soit le montant de ces salaires.

« Les appointements ou traitements des employés ou commis et des fonctionnaires ne sont également saisissables que jusqu'à concurrence du dixième, lorsqu'il ne dépasse pas 2,000 fr. par an.

« Art. 2. — Les salaires, appointements et traitements visés par l'article 1^{er} ne pourront être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième.

« Art. 3. — Les cessions et saisies faites pour le paiement des dettes alimentaires prévues par les articles 203, 205, 206, 207, 214 et 349 du Code civil ne sont pas soumises aux restrictions qui précèdent.

« Art. 4. — Aucune compensation ne s'opère au profit des patrons entre le montant des salaires dus par eux à leurs ouvriers et les sommes qui leur seraient dues à eux-mêmes pour fournitures diverses, quelle qu'en soit la nature, à l'exception toutefois :

» 1^o Des outils ou instruments nécessaires au travail ;

» 2^o Des matières et matériaux dont l'ouvrier a la charge et l'usage ;

» Des sommes avancées pour l'acquisition de ces mêmes objets.

« Art. 5. — Tout patron qui fait une avance en espèces en dehors du cas prévu par le paragraphe de l'article 4 qui précède, ne peut se rembourser qu'au moyen de retenues successives ne dépassant pas le dixième du montant des salaires ou appointements exigibles.

« La retenue opérée de ce chef ne se confond ni avec la partie saisissable ni avec la partie cessible portée à l'art. 2. Les comptes sur le travail en cours ne sont pas considérés comme avances. »

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du **Tapioca Riis**.

INFORMATIONS

Le successeur de Léon XIII

On annonce — nous reproduisons la nouvelle sous toutes réserves — que le Pape a désigné comme son successeur le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, né en 1851 et par conséquent le plus jeune des membres du Sacré Collège.

M^{re} Svampa est le seul des candidats à la papauté qui réalise les célèbres prédictions de Malachie. Suivant ce prophète, Pie IX devait être remplacé par un souverain pontife qui serait *lumen in celo*, et cette prédiction a été pleinement confirmée. Après *lumen in celo* doit venir *ignis ardens*. Le cardinal Svampa est le seul membre du Sacré Collège qui porte du feu dans son écusson. Un soleil d'or brille dans ses armes. C'est, par conséquent, lui qui doit être *l'ignis ardens* annoncé par la prophétie.

Une mission attaquée

Lyon, 27 février. — Les *Missions catholiques* publient le télégramme suivant qui leur est communiqué par le ministère des colonies :

« Une bande a attaqué la mission d'Yen-Quang (province de Thanh Hoa). La province de Thanh-Hoa est au sud du Tonkin près des bouches du Fleuve Rouge et à une assez grande distance d'Hanoi.

« Le P. Verbier a été tué. Le deuxième missionnaire, le P. Soubeyre, a réussi à gagner le poste militaire voisin, à un jour et demi de marche. »

Le P. Jules Marius Verbier, né en 1864, était originaire de Sabriguière (Tarn) ; il était au Tonkin depuis le mois de novembre 1887.

Une sœur expulsée

Rome, 27 février. — La *Voce della Verità* reproduit une lettre qu'une sœur italienne, attachée à la mission française, récemment expulsée de l'Erythrée, a envoyée à sa famille.

Cette lettre, datée d'Aden, raconte les vexations et les souffrances endurées par les sœurs. Elle ajoute que les calomnies répandues sur la mission sont de simples prétextes pour expulser la mission parce qu'elle était française.

Les trois millions du boulangisme

Pour avoir une nouvelle et définitive confirmation du récit sur l'origine des trois millions du boulangisme, un collaborateur du *Temps* s'est adressé à M^{me} la duchesse d'Uzès, en la priant de communiquer ses observations.

M^{me} d'Uzès adresse la dépêche suivante :

« Bonnelles, 27 février, 3 heures.

« Puisque vous désirez avoir mon avis au sujet de la discussion inutile soulevée par certains journaux sur différents points concernant le boulangisme, je ne puis vous répondre que ceci : « Les affirmations du *Temps* sont exactes. »

« Recevez mes sentiments distingués.

» MORTEMART, duchesse d'Uzès. »

« mises ; et moi, je suis bien malade. Il me faudrait des soins et des médicaments que je ne puis me procurer ». Je lis cela et j'envoie ce dont il m'est permis de disposer. Hé bien, savez-vous ce qu'il y a d'épouvantable dans ma situation, pourquoi je me fais horreur à moi-même et pourquoi j'invoque parfois la mort ? C'est que je m'imagine — et rien ne peut ébranler cette quasi-conviction — que les lettres ne contiennent pas la vérité ; que ma propre mère me trompe, qu'elle ment. Je crains que mon argent, prix de tant d'angoisses et sacrifié de plein cœur, ne serve qu'à entretenir chez ma mère le vice d'ivrognerie trop fréquent parmi les femmes de ma nation. Si elle y succombe, que deviendront les enfants ? Monsieur Baptiste, quand ce doute et ces anxiétés me torturent, je m'étonne de ne point choir raide morte. Aussi, avec ces tourments perpétuels et l'incertitude de son avenir, la « savante » que vous raillez tout à l'heure, que vous traitiez de fille perdue, la savante troquerait tous les trésors de l'intelligence contre une place de vachère ou de gardienne de basse-cour.

— Servante, vous !!

— Oui ! la servante qui touche la rémuné-

Une statue au maréchal de Mac-Mahon en Italie

On écrit de Milan :

« On s'occupe en ce moment d'élever un monument au maréchal de Mac-Mahon sur le champ de bataille de Magenta.

« Dernièrement, la Commission chargée de ce projet ainsi que le syndic de Magenta, M. Broca, est allée visiter la statue, qui est l'œuvre du sculpteur Secchi.

« La statue représente le maréchal debout sur le champ de bataille, la main droite dans la poche de son pantalon, tenant dans la gauche une lunette d'approche et scrutant du regard l'horizon. La statue est de dimensions au-dessus de l'ordinaire ; l'expression de l'ensemble est intense et saisissante.

« L'inauguration aura lieu au mois de juin prochain ; la statue, en bronze, sera placée sur un piédestal de marbre entre la gare et l'ossuaire de Magenta. »

Les maîtres chanteurs en appel

MM. Girard, Ladislas Heftler, De Clercq et Camille Dreyfus ont fait parvenir, au greffe du tribunal, leur acte d'appel contre le jugement correctionnel qui, dans l'affaire des cercles, les avait condamnés à deux ans, quinze mois et un an de prison.

Voyage d'instruction des officiers de l'Ecole supérieure de guerre

Le général Zurlinden a décidé que les officiers de l'Ecole supérieure de guerre feront cette année un voyage d'instruction dans les Alpes-Maritimes. Les manœuvres alpines commenceront en mai.

Mort d'un lieutenant-colonel

On écrit de Dijon, 26 février :

« M. Azan, lieutenant-colonel au 27^e de ligne depuis quelques semaines seulement, vient de mourir d'une pneumonie infectieuse contractée à l'hôpital en allant visiter les soldats malades. M. Azan, qui était chevalier de la Légion d'honneur, venait du 134^e de ligne, où il était chef de bataillon depuis 1887. »

Intelligence socialiste

Le citoyen Dornois, maire de Montluçon, négocie avec un ingénieur pour lui proroger, pendant quarante ans, le monopole de l'éclairage au gaz.

Daus le traité à intervenir est écrit ceci : « Le concessionnaire devra justifier de son existence jusqu'à la fin du traité, sous peine de résiliation. »

Obliger l'ingénieur à vivre encore quarante ans, n'est-ce pas un véritable trait de lumière socialiste ?

Interdiction des brouettes

Un certain nombre d'industriels ayant fait remarquer aux inspecteurs du travail qu'il n'existait, suivant eux, aucune prescription relative à l'emploi des brouettes par des jeunes filles de moins de 18 ans, même pour des charges dépassant 40 kilog. véhicule compris,

le ministre du commerce vient de faire connaître par circulaire que l'absence de toute mention à cet égard équivaut à l'interdiction absolue du roulage des brouettes par les jeunes filles au-dessous de dix-huit ans.

Un secrétaire de mairie qui lève le pied

On télégraphie de Dreux, 27 février :

« Le secrétaire de la mairie de Houdan, un nommé H. D..., chargé par intérim des fonctions de caissier de la caisse d'épargne, vient de prendre la fuite en emportant une somme de 40,000 francs. »

Le couteau de Caserio

M. Guillaume, le coutelier de Cette qui vendit à Caserio le poignard qui devait frapper le Président Carnot, continue à débiter des quantités invraisemblables de facsimilés de l'arme.

Il vient d'arriver à Nice et d'établir un dépôt dans le jardin de l'hôtel des Iles-Britanniques, où il débite des poignards qu'il garantit absolument identiques à celui dont se servit Caserio.

D'énormes affiches placardées dans les principaux quartiers de Nice annoncent l'arrivée du désormais célèbre coutelier.

Le prix du poignard est de 5 fr.

Qu'on se le dise !

Un avocat socialiste condamné à « recracher »

L'avocat socialiste et député Destrée a été condamné par le conseil de discipline de son ordre, à Charleroi, à restituer à la veuve d'un ouvrier, la femme Van Wuytwinkel, la somme de 2,550 francs qu'il avait indûment perçue comme honoraires, à la suite d'un procès où il avait plaidé pour elle dans une affaire d'assurances contre les accidents du travail concernant son mari mort.

La fin d'un notaire

La cour d'assises de l'Yonne vient de condamner à dix années de réclusion, malgré une habile plaidoirie de M^{re} Demange, du barreau de Paris, le notaire Blondeau qui, après avoir réalisé les dépôts à lui confiés et commis plusieurs faux, disparaissait brusquement de Sens il y a quelques mois.

Blondeau, notaire tout à fait fin-de-siècle, avait maîtresse et hôtel à Paris ; il faisait blanchir son linge à Londres, donnait des repas fastueux, bref, menait la vie à grandes guides.

Il s'était réfugié en Espagne, mais, rentré en France, il se fit arrêter à Bordeaux. Dans ses malles on trouva un vestiaire des plus complets, notamment vingt et une paire de souliers vernis neufs !

Exposition macabre

On a exposé à Fez, à la porte principale de la ville, trente-sept têtes de rebelles, de la tribu de Rahamma, qui ont été pris pendant un combat, il y a un mois environ.

Ce que ça doit être ragoûtant !!

AU MOULIN

Voilà ce qu'est une institutrice, madame Boyer. Vous parlez de votre courage au travail. Du courage ? J'en ai montré cent fois plus que vous. On ne vous a ni enlevé le pain de la bouche, ni dénié votre salaire ; on ne vous a ni insultée ni marchandée, on ne vous a point renvoyée parce que vous refusiez de vous vendre. Cent fois j'ai failli me tuer. A ces moments, à tout moment, d'Amérique, de Brooklyn, l'arsenal de New-York où j'avais oublié de vous le noter — ma famille, diminuée de huit enfants emportés par les privations et les fatigues de la traversée, émigra et trouva emploi grâce à la générosité et aux relations de M. O'Brien, où mon père mourut de nostalgie et de chagrin, de Brooklyn, dis-je, me parvient une lettre contenant cet immuable refrain : « Ma chère fille, nous avons de nouveau recours à ta bonté. Tomy manque de souliers ; Jack et Suzy manquent de che-

ration de son travail et l'emploie à sa guise, la servante dont le pain est assuré, assuré l'abri, quand elle montre bonne volonté, bonne conduite, qui emporte l'estime de ses maîtres, qui fait partie de la famille et berce enfants et petits-enfants. Retourner la terre, laver la vaisselle, conduire et garder le bétail et la vaille, c'est se rendre utile. A qui, à quoi profite ma science jusqu'à ce jour ? Et j'entends faire œuvre utile le reste de mon existence. Voilà sur quel sujet je désirais consulter M. Baptiste, et le sens de ma lettre. A présent, m'estimez-vous, madame, sans honneur ni foi ?

— O miss Clair ! combien mauvaise et folle j'ai été ! Agréez toutes mes excuses de mon odieux emportement. De quelle manière réparer mon crime ?

— Le mal est irréparable, madame. Du moment où, vous, la droiture et l'honnêteté mêmes, m'avez soupçonnée d'infraction au devoir, à plus forte raison d'autres sont en droit de m'attaquer. Et, pas plus que la femme de César, Clair O'Connor ne doit encourir le soupçon. Terminons ce long et pénible incident. Demain, je quitte le moulin. J'emmené Andrée et la restitue à sa mère.

— Partir ! c'est impossible ! clama la meunière.

— Que dites-vous, Mademoiselle ? ajouta Baptiste. Andrée remmenée chez M^{re} Je Nesves ? Comment justifierez-vous cette retraite subite ? Vous devez à votre maîtresse au moins une raison probante. Admettons que, de but en blanc, sans en rechercher les motifs, M^{re} de Nesves accepte votre démission. Que ferez-vous ? où irez-vous ?

— Je ne sais. Je me débats dans une impasse. Au cas où je ne trouverais pas à m'établir couturière ou lingère dans un bourg voisin — car si je renonce au professorat comme j'en ai l'intention, je souhaite cependant ne pas vivre isolée, loin de mes dernières relations — je rejoindrai les miens en Amérique. Je vous l'avoue sans flatterie. Depuis mon entrée au moulin, j'avais formé ce rêve : une fois l'éducation d'Andrée achevée, me fixer près de vous, seconder madame Périne dans la gestion de son intérieur, l'aider dans la mesure de mes forces, gagner ma vie pour moi et pour les exilés de là-bas, au besoin monter une petite école où j'enseignerais, le soir, aux enfants du village, les notions élémentaires. Le rêve s'est brisé. Je ne vois plus d'issue que

27 février 1895.

Le marché de Vienne sur lequel si souvent nous avons appelé l'attention en cherchant à prémunir nos lecteurs contre l'excès de spéculation dont il était l'objet, vient de subir un premier avertissement dont il importe de tenir compte.

Quant au marché français il a recouvré l'avance perdue.

Le 3 0/0 finit à 103.27.

L'Italien est à 88.45 en reprise sensible.

L'Extérieure a également progressé et regagné de nouveau le cours de 77 fr.

Les fonds ottomans sont calmes. La Banque ottomane s'avance à 702.50.

Le Suez finit à 3,305. Nous ne pouvons nous empêcher de trouver qu'on va un peu trop vite et qu'on s'expose encore à une réaction violente comme celle qui s'est produite au milieu du mois. Aujourd'hui il est poussé par ses recettes et aussi, il faut bien le dire, par des rachats de primes vendues dans les bas cours.

Nos grands chemins sont bien tenus. Notons de bons achats sur le Lyon qui cote 1,470. Il est évidemment à des cours trop bas.

Sur les sociétés de crédit, le marché a été en général ferme, mais les tendances sont bonnes.

En résumé, marché très satisfaisant et qui fait bien augurer de la liquidation.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 28 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètres	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 2°
Midi,	764 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	9 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 4°

CONFÉRENCE AGRICOLE

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera une conférence à la Mairie de Saumur (salle des adjudications), samedi prochain 2 mars, à 2 heures.

Sujet de la conférence: *Reconstitution du vignoble; porte-greffes; greffage; plantation.*

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

AVIS. — Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Société de Gymnastique sont priés de s'adresser au siège de la Société, les mardis, jeudis, samedis, de 8 à 10 du soir, ou à M. Bascoul, professeur, 44, rue Saint-Lazare.

N. B. On n'admet que les jeunes gens d'une bonne moralité.

SAUMUR

Recherche dans un intérêt de famille

On recherche, dans un sérieux intérêt de famille, Adolphe-Henri Suhard, plâtrier, âgé

l'émigration, à moins que je ne me l'oue en qualité de femme de chambre dans quelque château des environs. Je crois, toutefois, que je ferai mieux de quitter la France.

— Pourquoi ne cherchiez-vous pas une autre éducation, s'il vous déplaît de rester chez M^{me} de Nesves, ou près de nous? Actuellement, vous n'écoutez que votre orgueil, votre dignité injustement froissés, je le reconnais. Vous, domestique! Allons donc! Avec votre caractère, votre énergie, votre acquis, vous êtes faite pour commander, non pour servir.

— Retourner à l'inconnu, aux premières angoisses de mon métier, errer de contrée en contrée, passer de maison en maison, sans assurance de me fixer jamais? Plutôt la mort!

— Miss Clair, reprend M^{me} Boyer, au nom de votre chère petite Andrée, au nom de l'amitié que vous portez Baptiste et de mon franc repentir, je vous conjure de ne pas recourir aux moyens extrêmes. Pardonnez-moi, demeurez auprès de nous comme une amie, comme une sœur, je vous le demande en grâce, à genoux.

— Impossible. La plaie saigne trop vivement.

(A suivre.)

A. M.

de 31 ans, qu'on suppose venu à Saumur pour y travailler de son métier.

Prière de porter les renseignements au bureau de police.

La Débâcle de la Loire

Si la Loire est à peu près débarrassée des glaces à Saumur, il n'en est pas encore de même sur tout le parcours du fleuve.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Pas de prévisions de cotes possibles.

» Les chenaux, dans l'arrondissement de Gien et à la limite de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, continuent à s'allonger.

» La Loire supérieure et l'Allier ont monté légèrement.

» Le moment de la débâcle approche. »

Nous lisons aussi dans le *Nouvelliste* de Nantes :

« Il semble qu'enfin nous pouvons prévoir la fin prochaine du blocus prolongé dont notre port souffre si terriblement depuis plus d'un mois.

» D'une part, en effet, les avis officiels annoncent que la débâcle se prépare dans le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire, où des chenaux de plusieurs kilomètres se sont formés ces jours-ci.

» Aucune crue n'est signalée dans les affluents de la Loire, ce qui permet d'espérer que tout se passera sans accident.

» D'un autre côté, un avis des ingénieurs, affiché à la Chambre de Commerce, annonce que la débâcle a commencé hier mercredi, à 9 heures du matin, au Pellerin, gagnant rapidement vers Couëron et Basse-Indre, et que l'on peut s'attendre à ce que très rapidement le mouvement se propage jusqu'au port de Nantes.

» Il n'en restera pas moins acquis que la nature seule — ou à peu près, — aura réussi à débloquer le port de Nantes. »

CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX

Les obsèques des victimes du 23 février

Lundi dernier, devant une assistance de 4,500 à 2,000 personnes accourues des environs, ont eu lieu les obsèques des quatre malheureux carriers écrasés lors de l'éboulement du 23.

M^r Mathieu, évêque d'Angers, a célébré la messe funèbre, assisté de son vicaire général, et prononcé une très émouvante allocution, lorsque les cercueils sont arrivés à l'église. D'autres paroles ont été dites au cimetière par l'éminent prélat. M. le Sous-Préfet de Saumur, et M. Gabriel Reteilleau, adjoint de la commune de Chenehutte, suppléant le maire absent, ont également déploré la catastrophe et ses victimes.

Remarqué, parmi les assistants, M. le Procureur de la République de Saumur, M. Grignon, conseiller général, M. le Juge de paix de Gennes, l'administration des Ponts et Chaussées, la gendarmerie, etc.

Dès la première nouvelle de l'accident, M. de Grandmaison, député de l'arrondissement, était allé visiter les familles si cruellement frappées.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des Exposants (Suite)

M. Pucelle, à Saumur: Deux appareils accouplés dans un réfrigérant.

M. Anne, à Vihiers: Une petite machine, un petit alambic.

M. Delage, instituteur au Coudray-Macouard: Travaux d'élèves.

M. Ernout, instituteur à Montreuil-Bellay: Musée, album, cahiers.

M^{lle} Pelloin, institutrice à Chacé: Cahiers, travaux manuels.

M. Noblanc, instituteur aux Cerqueux-sous-Passavant: Projet de carte, herbiers.

M. Bedouet, instituteur à Saint-Hilaire-Saint-Florent: Cahiers.

M. Brouard, instituteur à Saint-Hilaire-du-Bois: Cahiers, conférences. (A suivre.)

ANGERS

Accident mortel

Rue Eblé, un petit enfant, Georges Tessier, âgé de 27 mois, s'amusait avec un crochet à tricoter, lorsque tout à coup il tomba si malheureusement que ledit crochet lui entra et se cassa dans sa bouche.

A ses cris, ses parents se portèrent à son secours et plusieurs médecins furent appelés, mais tous les soins ont été inutiles: le morceau de crochet n'ayant pu être extrait, l'intérieur de la bouche enfla et le pauvre petit être est mort étouffé, après 24 heures d'horribles souffrances.

**

Un accident aux manœuvres

Lundi, dans l'après-midi, un accident est arrivé pendant une manœuvre exécutée par le 4^e escadron de dragons sur le champ de manœuvre d'Avrillé. Un sous-officier réserviste, nommé Richard, a été désarçonné et s'est fracturé une épaule. Il a transporté immédiatement à l'hôpital militaire.

TABLEAU indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 4 janvier 1895 (75 kilogrammes par hectolitre de blé).

Paris, 18 fr. 40.
Lyon, 18 fr. — Rouen, 17 fr. 85. — Toulouse, 18 fr. 75. — Nancy, 18 fr. — Chartres, 17 fr. 70. — Dijon, 18 fr. 40. — Bergues, 19 fr. Berlin, 17 fr. 05. — Vienne, 14 fr. 20. — Londres, » fr. » — Bruxelles, 12 fr. — New-York, 11 fr. 45. — Chicago, 9 fr. 60.

Marché de la Villette

Prix moyen du kilog. de viande pour la semaine du 8 au 14 février 1895 et pour la semaine correspondante de l'année 1894.

1895. — Bœufs, 1 fr. 53. — Veaux, 2 fr. 01. — Moutons, 1 fr. 85. — Porcs, 1 fr. 53.
1894. — Bœufs, 1 fr. 32. — Veaux, 2 fr. 07. — Moutons, 1 fr. 87. — Porcs, 1 fr. 58.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 février. — Marie Allée, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 27 février. — Louise Huet, veuve Charles Canard, journalière, 74 ans, à l'Hospice.

FAITS DIVERS

RICHE FIANCÉE

Le *New-York Herald* nous apprend que, au nombre des présents destinés par la famille Gould à miss Anna Gould, à l'occasion de son mariage avec le comte de Castellane, se trouve un diadème composé d'émeraudes, de perles, de diamants et de rubis, valant quarante mille dollars, soit deux cent mille francs.

Le mariage est fixé au 4 mars. Miss Anna Gould, qui est placée sous la tutelle de son frère, M. Georges J. Gould, et de sa sœur,

miss Hélène Gould, atteindra sa majorité cet hiver.

Elle aura alors, en vertu du testament de son père, la libre disposition de la fortune qui lui revient, soit environ soixante-quinze millions de francs, représentant le sixième de la valeur qu'avaient, à l'époque de la mort de Jay Gould, les 335 millions laissés par celui-ci pour être partagés entre ses enfants.

La fortune totale de Jay Gould était de 360 millions.

On dit que, en attendant sa majorité, miss Anna Gould recevra comme dot, le jour de son mariage, la somme de dix millions.

Les publications ont été affichées samedi à la mairie du septième arrondissement, le comte de Castellane habitant en effet 1, boulevard Latour-Maubourg.

AVIS BAINS DE LA LOIRE

Quai de Limoges

Ouverts tous les jours de 6 h. du matin à 9 h. du soir.

Dans l'intérêt des malades et de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air des habitations en brûlant du *PAPIER D'ARMÉNIE*, qui est le plus efficace désinfectant de l'air et le seul qui en raison de son odeur agréable puisse être utilisé dans les appartements.

Dépôt: Imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir.

Maison de vente: BUREAU DE TABAC, au coin de la rue du Marché-Noir et de la rue Dacier, Saumur.

ALIMENT des ENFANTS

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et les préserver des maladies du jeune âge, les principaux Médecins de Paris, membres de l'Académie de Médecine de France, ordonnent, avec le plus heureux succès, le véritable *RACAHOUT DES ARABES DE DELANGRENIER*, aliment très nutritif et par conséquent très fortifiant.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

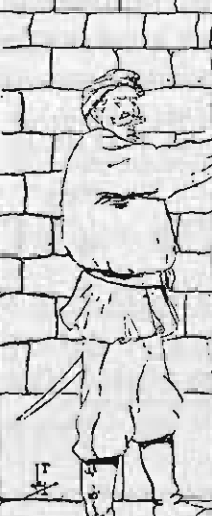
c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...



AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Ph^{ie} DERBEQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

FONDS		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.		
3 0/0	103 15	Est	959	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	103 35	VALEURS FRANÇAISES		
3 0/0 amortissable	101	— Obl. 3 0/0 nouv.	476 50	— 3 0/0 or 1891	92 10	OBLIGATIONS		
3 1/2 1894	107 80	Lyon-Méditerranée	1171	Crédit foncier égyptien	460	Chemins Brésiliens 4 1/2		430
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		— Obl. 3 0/0	1520	VILLE DE PARIS		Eaux Compagnie générale 3 0/0		512
Banque de France	3840	Midi	473 75	— 1855-60 3 0/0	610	Fiv.-s-Lille		480
Comptoir national d'Escompte	569	— Obl. 3 0/0 nouv.	1799 50	— 1865 4 0/0	560	Transatlantique 3 0/0		338 50
Crédit Foncier	910	Nord	487	— 1869 3 0/0	429 75	Panama 1 ^{re} série 6 0/0		24
Crédit Industriel	—	— Obl. 3 0/0 nouv.	1600	— 1871 3 0/0	419 50	— 2 ^e série 6 0/0		21
Crédit Lyonnais	829 50	Orléans	479	— 1886 3 0/0	318 50	— 3 ^e série 6 0/0		78 75
Société Générale	495	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	1106 50	— 1892	384	à lots		122 50
CHEMINS DE FER		Ouest	479	CREDIT FONCIER		Suez 5 0/0		663
Est-Algérien	610	— Obl. 3 0/0 nouv.	600	Communales 1879	503	— 3 0/0		497
— Obl. 3 0/0	454	Ouest-Algérien	467	Foncières 3 0/0 1879	503			

Tribunal de Commerce de Saumur

Failite Chemineau

Par jugement en date du 26 février 1895, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 28 février 1894 l'ouverture des opérations de la failite de Chemineau, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine.

Pour extrait,
Le Greffier, Moron.

Etudes de M^{re} LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^{re} BRAC et FOURCHAULT, notaires à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques
En un seul lot
En l'étude et par le ministère de M^{re} BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet,

Le Lundi 18 Mars 1895, à deux heures de l'après-midi,

UNE
Maison d'Habitation

Située à Saumur, Rue Saint-Nicolas, n° 20, Comprenant :

Au rez-de-chaussée, boutique, salle à manger et cuisine, hangar, cour, écurie et cave; 1^{er} et 2^e étages.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^{re} LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;
2^o A M^{re} BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;
3^o Et à M^{re} FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 67. LECOY.

Etude de M^{re} BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière

Pour cause de départ

Le Dimanche 10 et le Lundi 11 Mars 1895, au bourg des Rosiers, à l'hôtel du BON-COIN, il sera procédé, par le ministère de M^{re} BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers ci-après.

On vendra notamment :

Quatre cents verres de différentes dimensions, quarante carafes et carafons, deux douzaines de tasses à café avec leurs soucoupes, vingt-un sucriers, trente cuillers en ruolz, huit plateaux, un comptoir, quarante tables rondes ou carrées, quarante tabourets, un calorifère, onze paires de rideaux, un billard, quinze douzaines d'assiettes en porcelaine, deux lampes, trente chaises, une console, trente-six cuillers et trente-six fourchettes en ruolz, une cuiller à potage, trente couteaux, dix saladiers, six plats longs, quatre réchauds, quatre cafetières, batterie de cuisine complète, une paire de balances, cent cuillers et fourchettes en fer, une cuisinière, un fourneau en fonte, deux marmites, neuf lits complets, deux armoires, un canapé, deux commodes, trois glaces, neuf éredons, douze cents bouteilles vides, un poulain, dix fûts vides, soixante-quatorze draps, dix grandes nappes, cent vingt serviettes, cent soixante essuie-mains, trente taies d'oreillers, li-

queurs diverses, cinq cents bouteilles vin blanc récolte 1893, vins Saint-Emilion, Saint-Estèphe, et quantité d'autres objets.

An comptant et 10 pour cent en sus.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

UN VASTE MAGASIN

Situé rue du Port-Cigogne, à Saumur,

Actuellement occupé par le dépôt de la Société Nautique.

S'adresser à M. GODET, 20, quai de Limoges.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec ben jardin contenant environ 18 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à M^{me} veuve ALBERT, y demeurant.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

A Louer de suite
MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Uconcierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Toute demande d'adresse ou de renseignements doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . 1 » — 0 60
Haricots verts 0 85 — » 60
Haricots verts Amieux 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ÉTIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . . » 50] la boîte. . . . » 70
— extra — . . . » 60 — . . . » 90
Haricots verts moyens, — . . . » 50 — . . . » 80
— extra — . . . » 60 — . . . » 90
Asperges (qualité incomparable). 1 25
Sur fines à l'huile la boîte depuis. . . 35

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.

NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

IMPORTATION DIRECTE DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUNS, COGNACS ET LIQUEURS

Saumur, imprimerie Paul Godet.